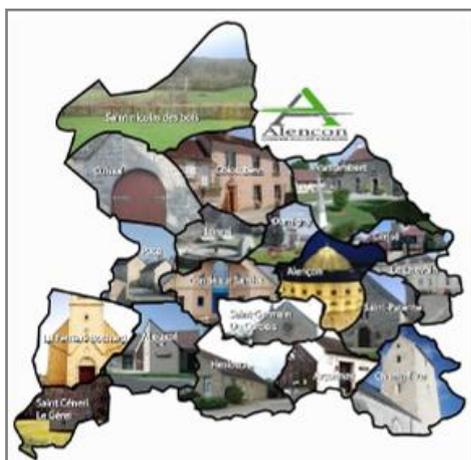


DOCUMENT DE CADRAGE POUR LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT



Maîtrise d'Ouvrage :
Communauté Urbaine d'Alençon (61)

Périmètre :
L'ensemble des aménagements de zones d'habitat et d'activités de la Communauté Urbaine d'Alençon

Date de l'étude :
Décembre 2007 - Avril 2009

Coût de l'étude :
15 000 euros H.T.

MISSION

Concernant les aménagements urbains (habitat et activités), afin de s'assurer d'une urbanisation cohérente et harmonieuse (respectueuse de l'environnement et des paysages), la Communauté Urbaine d'Alençon (CUA) a souhaité disposer d'un outil de cadrage et d'aide à la décision pour les futurs aménagements.

OBJECTIF DE LA MISSION

Ce document cadre a pour objectifs de :

- Formaliser les volontés de la Communauté Urbaine d'Alençon en matière de qualité environnementale des aménagements.
- Fédérer l'ensemble des parties prenantes autour d'un document permettant d'harmoniser les pratiques et les règles d'aménagement à l'échelle du territoire communautaire.
- Permettre une bonne intégration des futurs aménagements (habitat et activités) dans leur contexte local et dans leur environnement.
- Anticiper les impacts environnementaux des futurs aménagements afin de les diminuer au maximum.

RESULTATS OBTENUS (EXTRAIT SUR LE THEME DE L'EAU)

Article 3 : Gestion des eaux (potable, usées, pluviales)

Introduction - Contexte :

L'eau est un élément essentiel, indispensable à la vie animale et végétale. C'est une ressource à la fois familière, évidente et renouvelable mais également limitée et fragile. Les usagers sont multiples et variables tant dans leurs besoins que dans leur action sur l'eau et sur le milieu aquatique. Les contraintes qui s'imposent aux gestionnaires et aménageurs de l'eau et du milieu aquatique en sont d'autant plus nombreuses.

Selon la DIREN, sur l'ensemble de la région bas-normande, on constate une contamination progressive des ressources en eau souterraine par les nitrates et les pesticides. Par ailleurs, la qualité générale des rivières n'est globalement pas satisfaisante. Si les villes et les principaux bourgs sont équipés de collecteurs (de qualité toutefois inégale) et de stations d'épuration (dont l'ensemble des performances reste médiocre), beaucoup reste à faire pour l'assainissement des villages et hameaux.

Incluse dans le périmètre du SAGE Sarthe Amont, la Communauté Urbaine d'Alençon est soumise à des risques d'inondation sur plusieurs des communes qui la compose (9 communes sont concernées par le PPRI de la Sarthe).

Enjeux :

Prendre en compte la topographie et notamment les axes préférentiels de ruissellement

Limiter l'imperméabilisation des sols (réduction du ruissellement des eaux pluviales)

Protéger les ressources en eau (qualité et quantité)

Rationaliser les consommations en eau potable

Maîtriser les rejets d'eaux usées

Prescriptions environnementales :

CRITERES	PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES	ILLUSTRATIONS	
		A PRIVILEGIER	A PROSCRIRE
Surfaces imperméabilisées	Diminution des surfaces imperméabilisées (remplacées par des surfaces drainantes : toitures végétalisées, dalles gazon, chaussée drainantes...)		
Gestion des eaux de pluie	Utilisation des techniques d' hydraulique douce (noues et dépressions paysagères)		
Récupération des eaux de pluies	Récupération des eaux de pluies pour des usages extérieurs : cuves de récupération des eaux de pluie pour les futurs acquéreurs et au niveau des espaces publics pour l'arrosage des espaces verts		
Récupération des eaux de pluies	Récupération des eaux de pluies pour des usages intérieurs aux constructions (double réseau)		
Réduction des consommations en eau potable des ménages	Utilisation d'appareils hydro économes : WC, Douche, Robinetteries...		